

Institutions partenaires :

Nom	Adresse	Fonction dans le projet	E-mail	Téléphone

Résumé du projet (8 à 10 lignes)**Domaine de recherche**

Biomédical Psychosocial Communautaire

Envergure du projet

Locale Nationale Régionale/Internationale

Soumissionnaire

Firme pharmaceutique Individu Université

Type de recherche

Fondamentale / théorique Clinique appliquée/opérationnelle
 Épidémiologique Évaluative Recherche sur dossier

Échéancier prévu Début du projet de recherche :

Fin du projet de recherche :

SECTION 2 — FINANCEMENT

- Cout du projet :
- Source de financement :
- Subventionné, précisez le(s) organisme(s) :
- Montant total de la subvention
- Non subventionné, précisez

SECTION 3 — DOCUMENTS À JOINDRE À LA DEMANDE D'ÉVALUATION ÉTHIQUE

▪ Documents à soumettre

Un dossier complet, en Français, doit être soumis au CNER. Ce dossier doit être fourni en 12 exemplaires reliés et en version électronique. Chaque exemplaire doit comporter les documents énumérés ci-dessous :

- Lettre de soumission du protocole de recherche
- Résumé du projet
- Protocole complet
- Brochure de l'investigateur pour les essais cliniques si applicable
- Formulaire de consentement éclairé et /ou d'assentiment éclairé
- Instruments de collecte des données
- Curriculum vitæ de tous les investigateurs du projet de recherche (en Français)
- Budget du projet
- Décisions antérieures :
 - CNER Guinéen, et/ou ailleurs
- Lettres des partenaires associés
- Autres documents:

Engagement du chercheur principal

J'atteste, par la présente, que les renseignements déclarés sont exacts. Je m'engage à respecter les principes éthiques fondamentaux de la recherche incluant des êtres humains.

Nom et signature du chercheur principal

Date

IMPORTANT A RETENIR

La demande d'évaluation du protocole de recherche ainsi que tous les documents y afférents doivent être déposés au siège du CNERIS sis dans l'enceinte de l'Hôpital national Ignace Deen (Contacter Mlle Aissatou Sanoussy BAH au numéro de téléphone +224 669 930 951 ou à l'adresse mail « aichabahsanoussy88@yahoo.fr »).

Les dossiers doivent être déposés au courant de la première semaine de chaque mois pour examen lors de la réunion mensuelle du CNERIS.

Un délai minimum de deux semaines est requis entre le dépôt des dossiers et son examen. Les frais d'examen des dossiers sont fixés à trois millions (3 000 000) GNF. Ils sont de un million cinq cent mille (1 500 000) GNF pour l'examen d'un protocole initial amendé sur initiative des investigateurs.

Le CNERIS se réunit le dernier jeudi de chaque mois pour examiner les projets de recherche.

Mlle Aissatou Sanoussy BAH, assistante administrative doit fournir un accusé de réception des documents reçus dont la copie doit être gardée dans les archives du CNERIS. Cet accusé ne peut être fourni que si tous les documents requis sont au complet et après paiement.